

Réseau d'Éducation Prioritaire Vandoeuvre Simone de Beauvoir

Réunion d'information et d'échange

26 novembre 2019

Ordre du jour

Première partie :

- ▶ Qu'est-ce qu'un Réseau d'éducation prioritaire ? Comment un établissement devient-il un établissement d'éducation prioritaire ?
- ▶ Notre réseau en 2019 - 2020
- ▶ La délimitation géographique et les caractéristiques sociologiques du quartier prioritaire de la ville de Vandoeuvre
- ▶ Le lien avec les partenaires du réseau : le dispositif de réussite éducative, les travailleurs sociaux de la maison des solidarités

Deuxième partie :

- ▶ Temps d'échange en groupes : recueil des besoins et des questionnements des enseignants du premier et du second degré

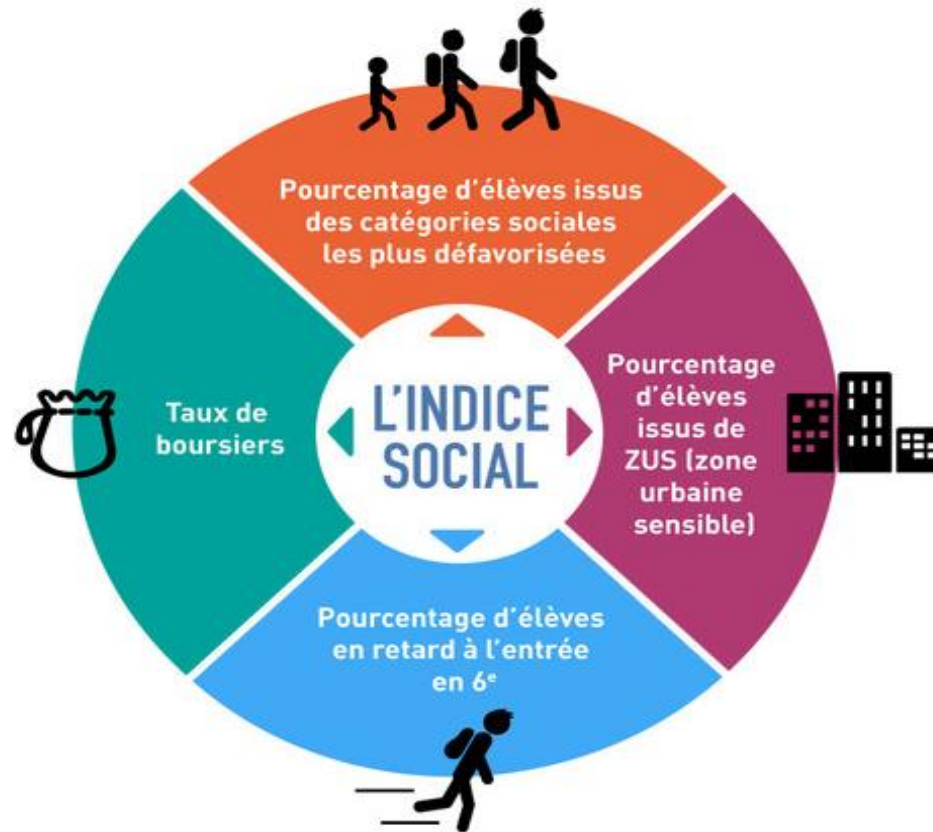
Qu'est-ce qu'un REP?

- ▶ La mise en réseau du collège et des écoles de son secteur de recrutement rencontrant des difficultés sociales significatives
- ▶ Objectif: corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative
- ▶ Orientations actuelles: référentiel de l'éducation prioritaire

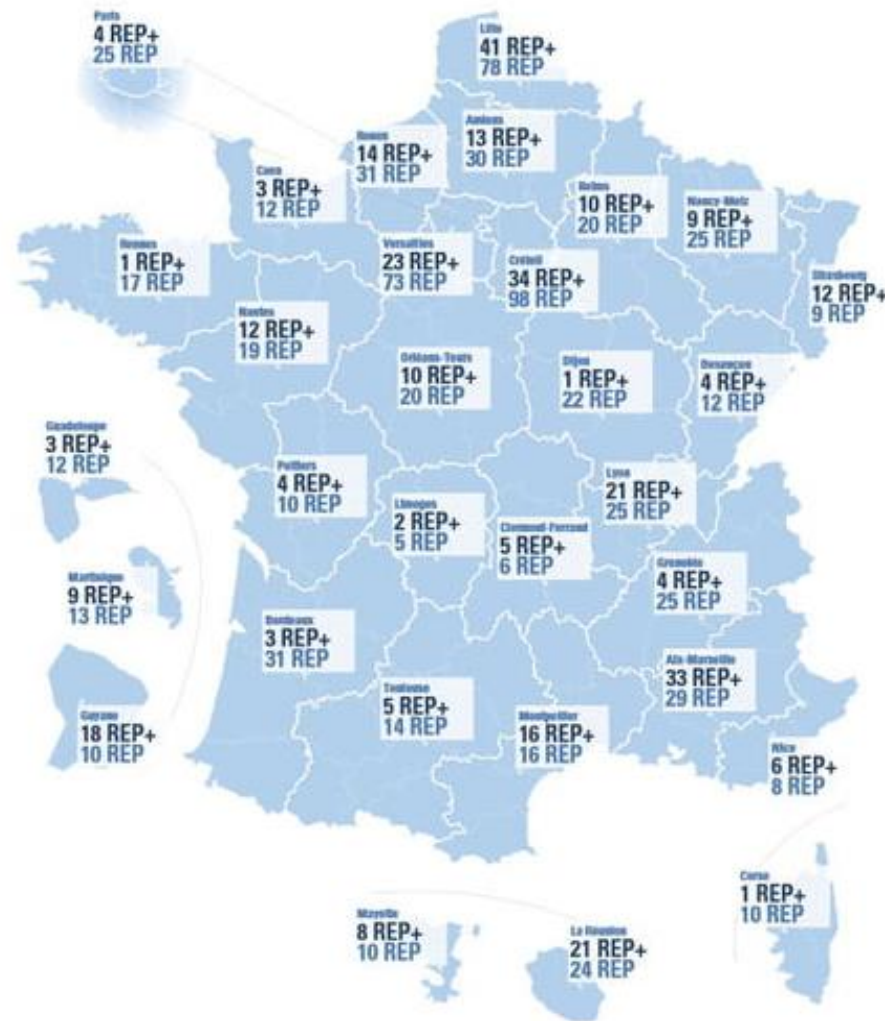


Comment un établissement devient-il un établissement d'éducation prioritaire?

- Le ministère de l'Education nationale classe les établissements en fonction d'un indice social créé par la DEPP



La carte des REP et REP+ en France



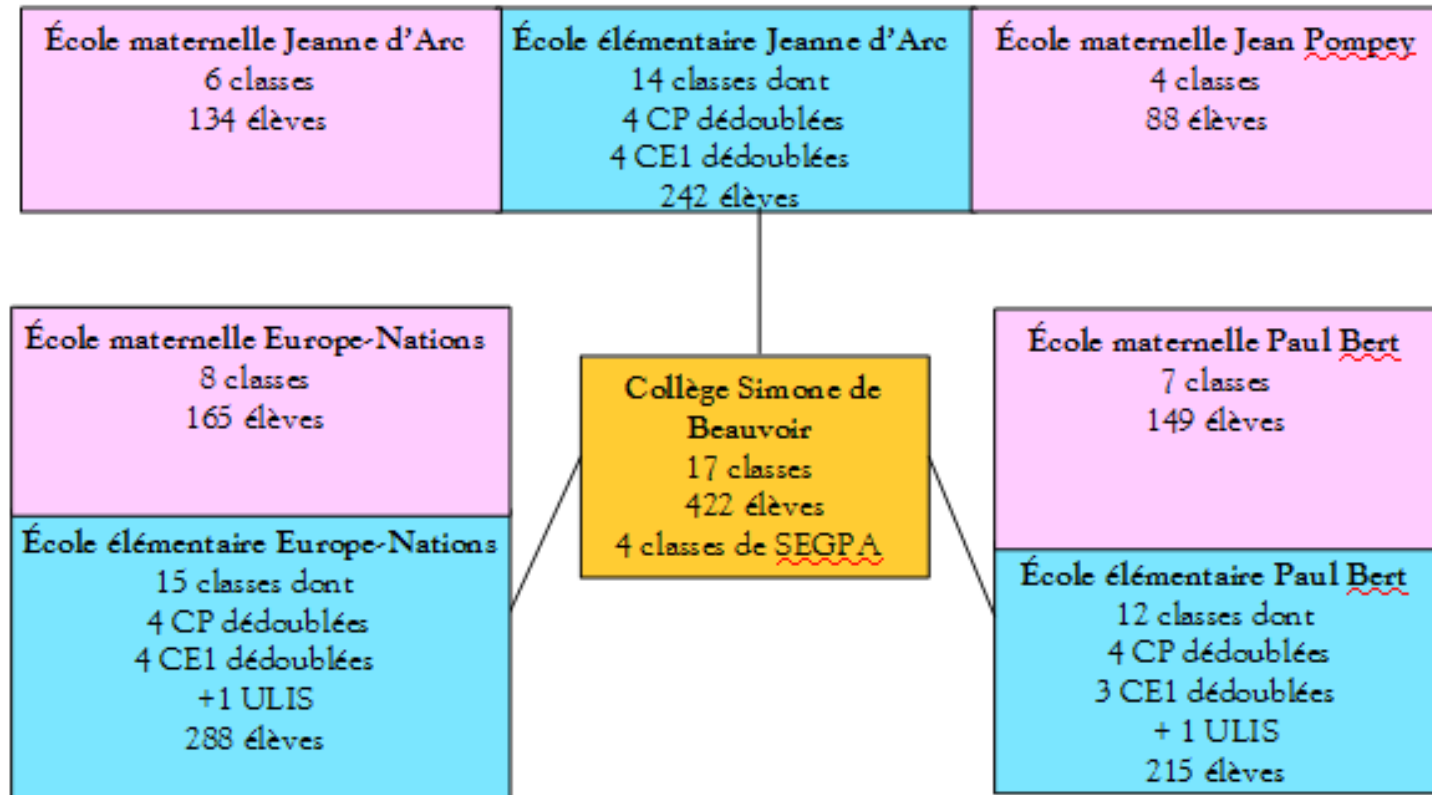
Les REP et REP+ en Meurthe et Moselle



- Collège Albert Camus à Jarville-la-Malgrange
- Collège Maurice Barrès à Jœuf
- Collège Lafontaine à Laxou (REP+)
- Collège des trois frontières à Longlaville
- Collège Anatole France à Mont-Saint-Martin
- Collège Jean Lamour à Nancy (REP+)
- Collège Croix-de-Metz à Toul
- Collège Simone de Beauvoir à Vandoeuvre

Le REP de Vandoeuvre en 2019 - 2020

Notre réseau en 2019 - 2020



Les classes et dispositifs spécialisés du REP

- ▶ Une ULIS à l'école élémentaire Europe-Nations
- ▶ Une ULIS TSL à l'école élémentaire Paul Bert
- ▶ Une SEGPA au collège

► La SEGPA

Section d'Enseignements Général et Professionnel Adaptés

- Les élèves de SEGPA sont pré-orientés en classe de 6^{ème} SEGPA par la commission départementale d'orientation (CDO) à l'issue de leur scolarité en primaire. Leurs dossiers sont réétudiés en fin d'année de 6^{ème} (fin de cycle 3) pour une demande de poursuite en 5^{ème} SEGPA nécessitant l'approbation des responsables légaux.
- Circulaire du 28/10/2015 : « La SEGPA accueille des élèves présentant des **difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien**. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation. »

► Implantation des SEGPA dans le 54

66 collèges **14 SEGPA** dont en **3 REP**

LEXY Collège E. Gallé	VILLERUPT Collège T. Monod	JARNY Collège L. Aragon
BRIEY EREA H. Martin		
NEUVES MAISONS Collège J. Callot	TOUL Collège Croix de Metz	BLENOD -Les-PAM Collège Van Gogh
LUNEVILLE Collège C. Guérin	BLAINVILLE-sur-l'eau Collège Langevin W.	
CHAMPIGNEULLES Collège J. Franck	DOMMARTEMONT Collège R. Nicklès	NANCY Collège G. de la Tour
JARVILLE Collège A. Camus	VANDOEUVRE-lès-Nancy Collège S. de Beauvoir	

► Les effectifs

Les effectifs sont « limités » à 16 élèves par division.

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	total
13	16	12	16	<u>57</u>
9 f + 4 g	9 g + 7 f	5 g + 7 f	8 g + 8 f	<u>31 g + 26 f</u>
(0)	(4)	(0)	(0)	

A partir de la 4^{ème}, les élèves suivent des cours d'enseignement professionnel en atelier:

champ pro VDL vente distribution logistique		champ pro habitat	
en 4 ^{ème} : 6	en 3 ^{ème} : 6	en 4 ^{ème} : 8	en 3 ^{ème} : 8

► REP / hors REP

Les élèves sont affectés dans la SEGPA la plus proche de leur domicile.

	effectifs	secteur REP	Nancy	Villers-lès- Nancy	autres	placement ASE
6 ^{ème}	13	8	1	2	0	2
5 ^{ème}	16	13	1	0	1	1
4 ^{ème}	12	5	2	3	0	2
3 ^{ème}	16	5	4	3	3	1
total	<u>57</u>	<u>31</u> 54 %	<u>8</u>	<u>8</u>	<u>4</u>	<u>6</u>

► Les EBEP : élèves à besoins éducatifs particuliers

	Suivis MDPH / ESS	année précédente	suivis éducatif et/ou social
6 ^{ème}	5/13		4
5 ^{ème}	2/16	5	4
4 ^{ème}	2/12	7	5
3 ^{ème}	2/16	5	4
total	<u>11/57</u> → 19 % dans le 54: 169/996 → 17 %		<u>17/57</u> → 30 %

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

ESS: équipe de suivi de scolarisation

► Diplômes

La SEGPA a pour objectif de préparer les élèves à l'entrée en CAP.

Les compétences visées sont celles de la fin du cycle 3 (au minimum).

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
CFG	14/15 1 abs	12/14 2 abs	14/15 1 abs	17/24 3 abs
DNB pro	-	3	6	3

Tous les élèves sont présentés au CFG : Certificat de Formation Générale.

Certains élèves sont présentés au DNB série professionnelle.

► Orientation

100 % des élèves e 3^{ème} sont affectés sur les CAP dits « public prioritaire ».

Chaque année, 1 ou 2 élèves choisissent la formation par alternance en apprentissage.

Le taux d'obtention du CAP est identique à celui du département.

Les projets de notre réseau

- ▶ **Le projet de réseau:**
- ✓ Axe 1: Lire, écrire, parler pour apprendre dans toutes les disciplines
- ✓ Axe 2: Projets et organisations pédagogiques
- ✓ Axe 3: Coopération avec les parents
- ▶ **Quelques exemples de projets**
- ✓ La charte du travail personnel de l'élève



- ✓ **Le livret d'accueil en maternelle**

La communication au sein du réseau

- ▶ Le site REP
- ▶ Le bulletin d'information du REP
- ▶ La liaison entre le premier et le second degré
- ✓ Les actions de liaisons CM2-6^{ème}
- ✓ Les conseil écoles/collège
- ✓ Le conseil de cycle 3 au collège

Quelques caractéristiques du collège

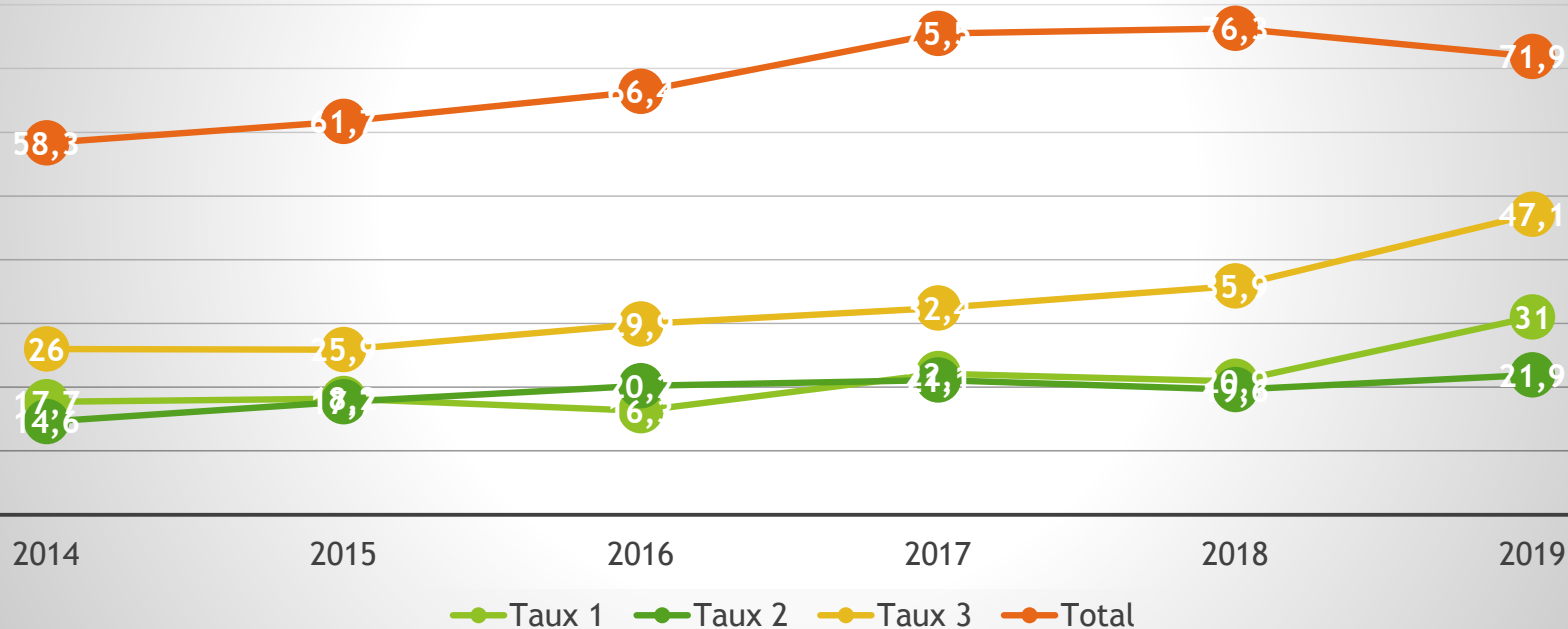
La structure pédagogique -477 élèves-

Nombre de divisions par section

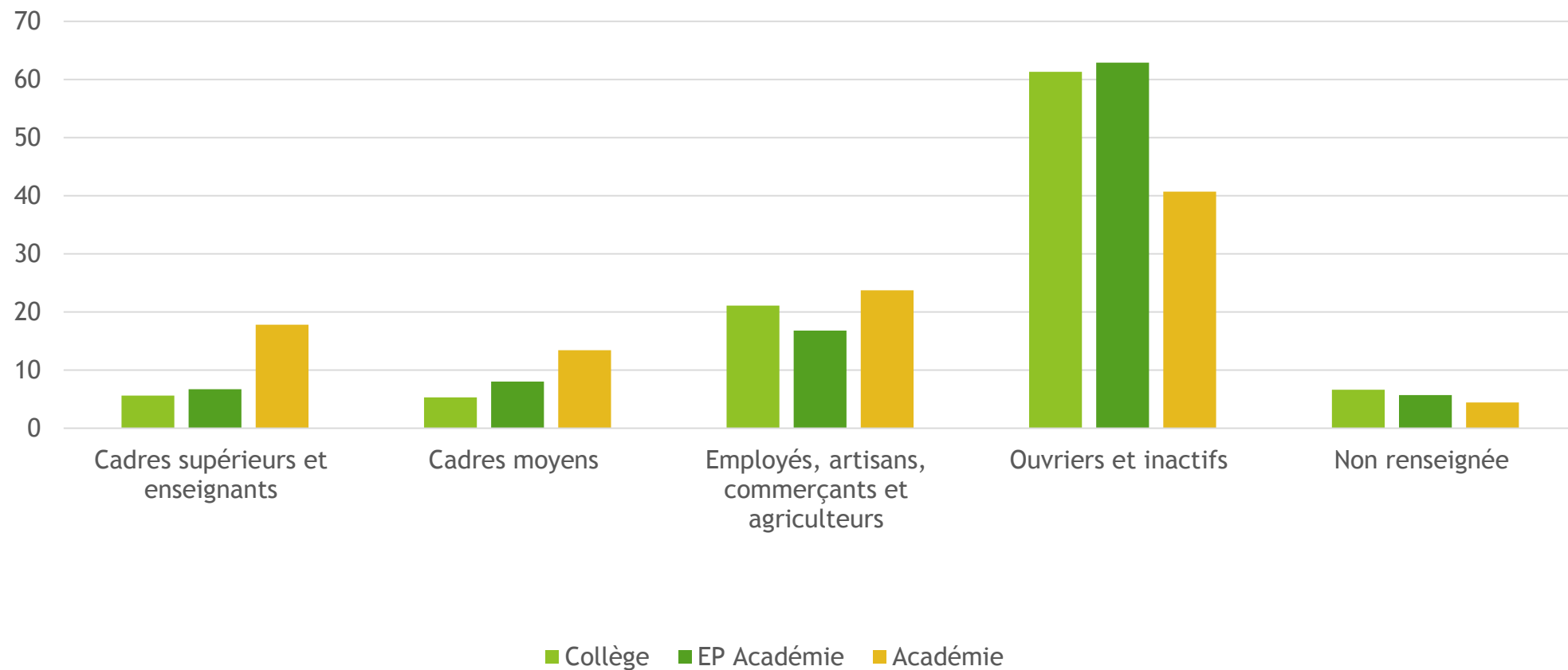
	Section Générale	Effectif maxi /classe	SEGPA	Effectif maxi / classe
Niveau 6 ^{ème}	6	25	1	16
Niveau 5 ^{ème}	4	27	1	
Niveau 4 ^{ème}	4		1	
Niveau 3 ^{ème}	3		1	

Un collège classé REP. Une population scolaire qui s'est paupérisée

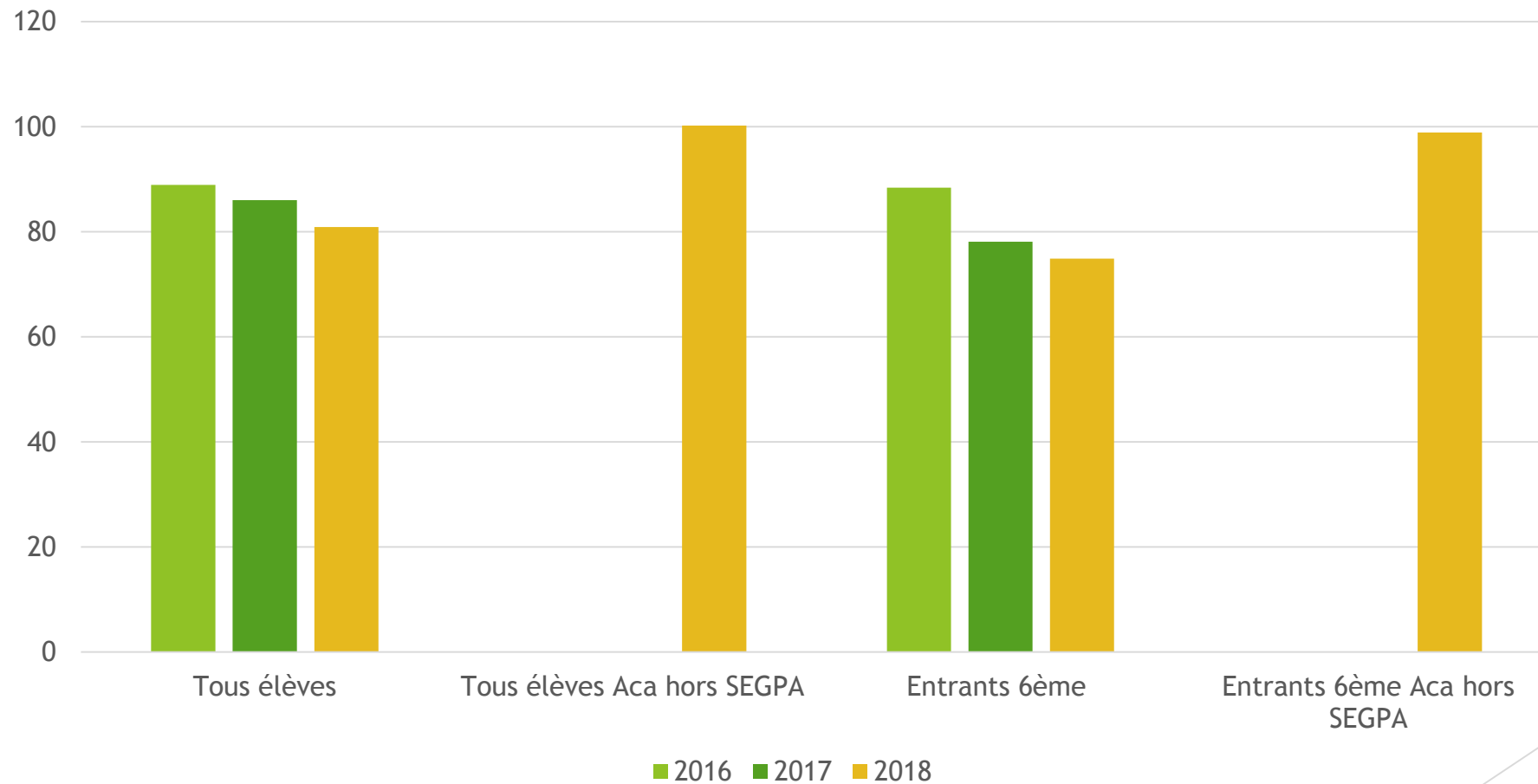
Evolution du taux de boursiers
SG : 73 % - SEGPA : 61,1%



Comparaison de la distribution par PCS regroupées 2018 EP et hors EP



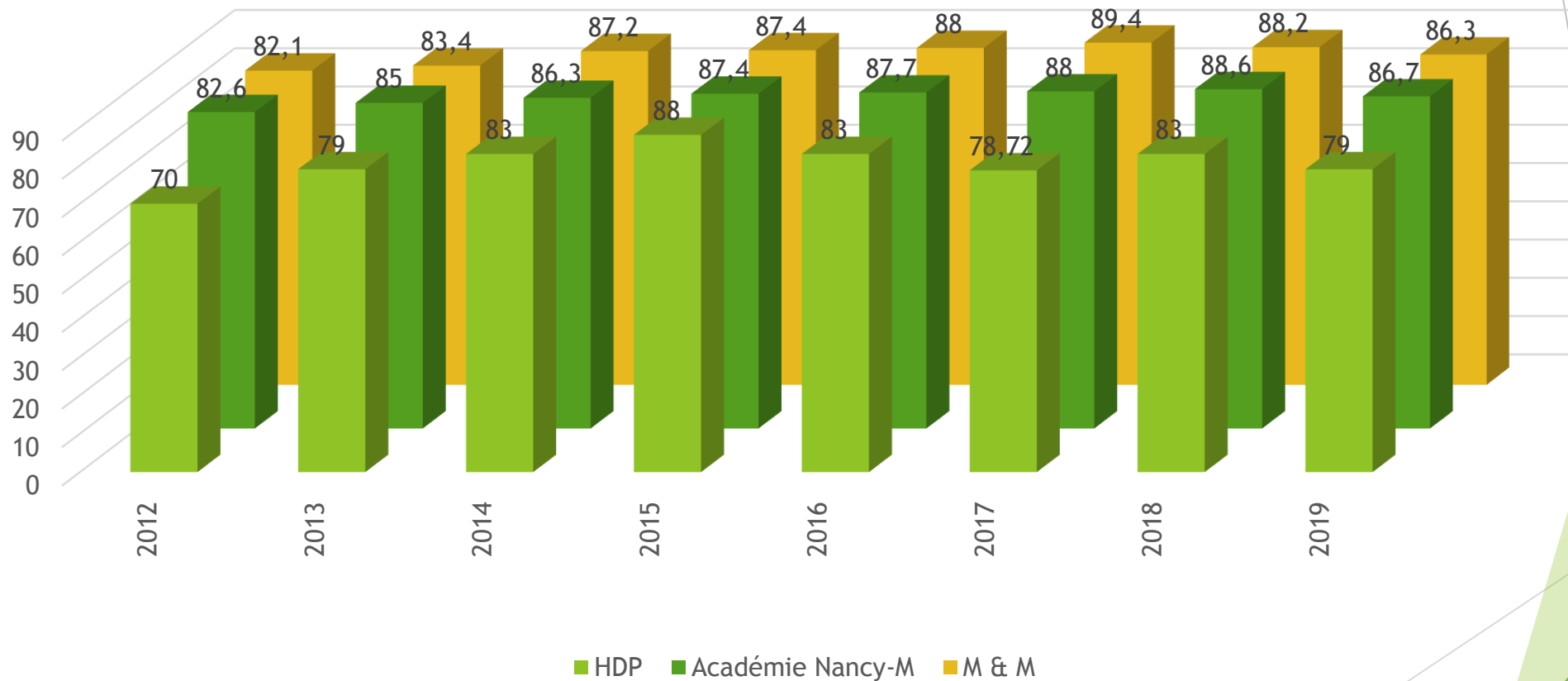
Indice de position sociale (39 <IPS< 179)



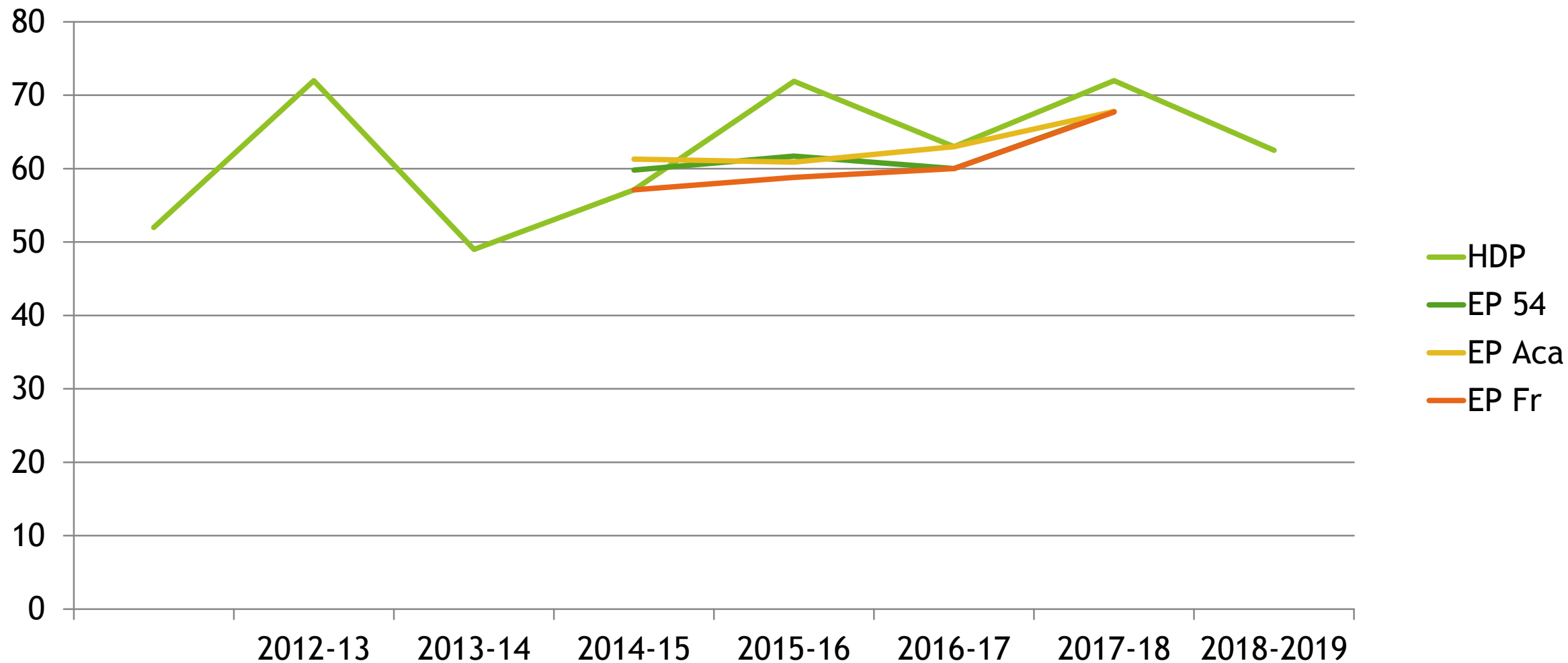
% d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème}

	2015	2016	2017	2018	2019
HDP/SDB	14,8	23,5	17,0	11,30	9,0
54 EP	13,5	17,9	12,9	11,50	
Aca EP	12,4	14,8	11,0	10,0	
Fr EP	17,1	16,2	14,1	12,2	
Hors EP 54, Aca, Fr				6,8	

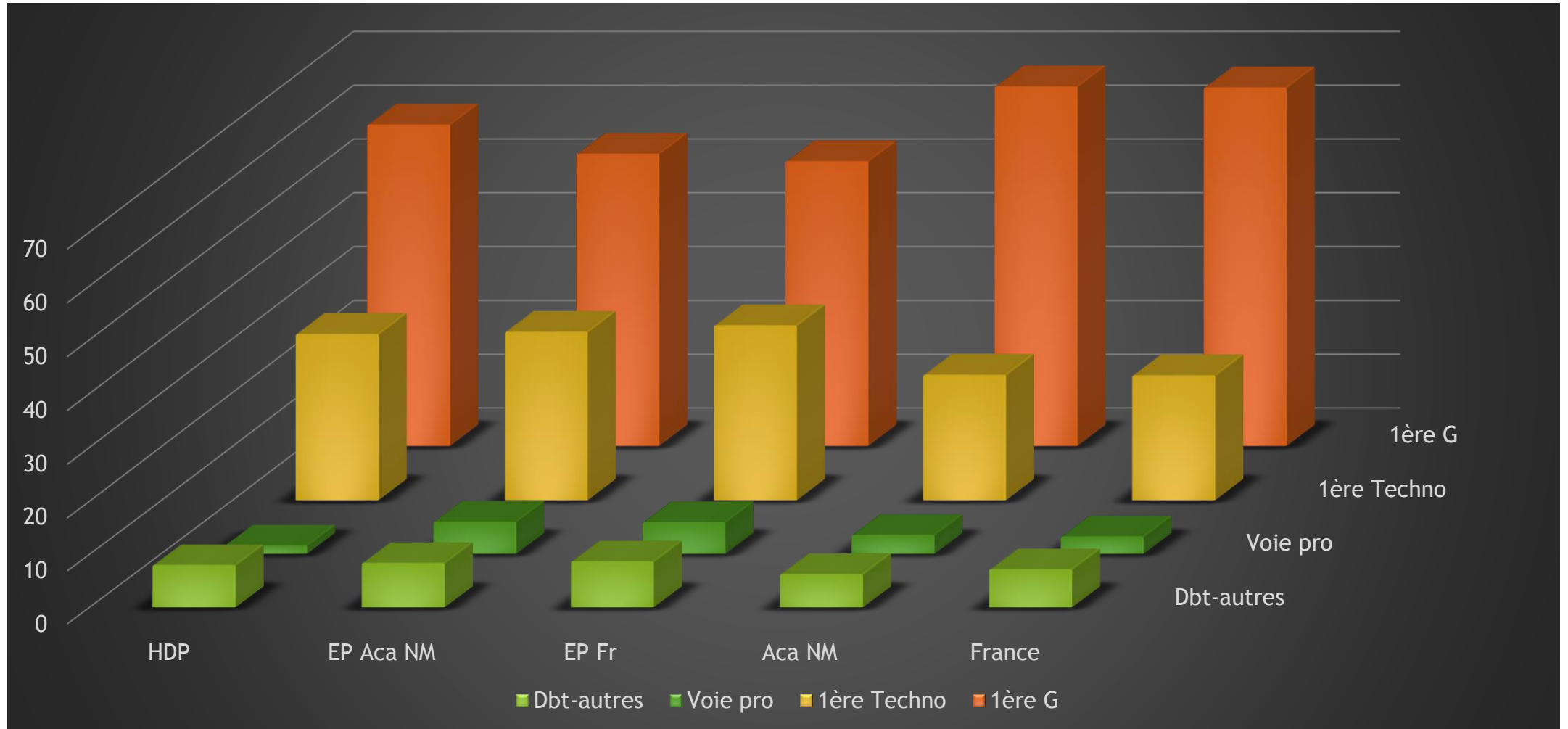
Taux de réussite au DNB -série collège-



Taux de passage en 2de Générale et Technologique



Devenir des élèves orientés en 2de Générale et Technologique -cohorte 2017- référence EP et hors EP



Les caractéristiques du quartier prioritaire de la ville

► La Politique de la Ville

- La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques (elle est mobilisée de manière à venir compléter ou renforcer les crédits dits de « droit commun »).
- Cette politique mise en œuvre dans les années 1970 a vu se succéder de nombreuses réformes. La dernière a été engagée par le Gouvernement et a abouti le 21 février 2014 à la Loi 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite Loi LAMY, qui introduit trois grands changements : la notion de **quartiers prioritaires**, qui seuls percevront les subventions de l'État au titre de la politique de la ville ; le **contrat de ville**, qui engage l'État et les collectivités ; la **co-construction**, qui ouvre aux habitants et aux acteurs locaux la porte des projets.
- Depuis 2015, la nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville a concentré ses efforts sur les quartiers les plus fragiles. Suppression des 2 600 ZUS (Zone Urbaine Sensible) remplacées par 1 300 QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville).
- Le QPV concernant la commune de Vandœuvre-lès-Nancy est un quartier intercommunal puisqu'une partie de ce dernier se situe sur la commune de Nancy.
- Son nom : **QP054016 « Haussonville - Les Nations »**.
- Vous souhaitez vérifier si une adresse fait partie ou non d'un QPV : <https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>

Le Contrat de Ville du Grand Nancy (CVGN) 2015- 2020

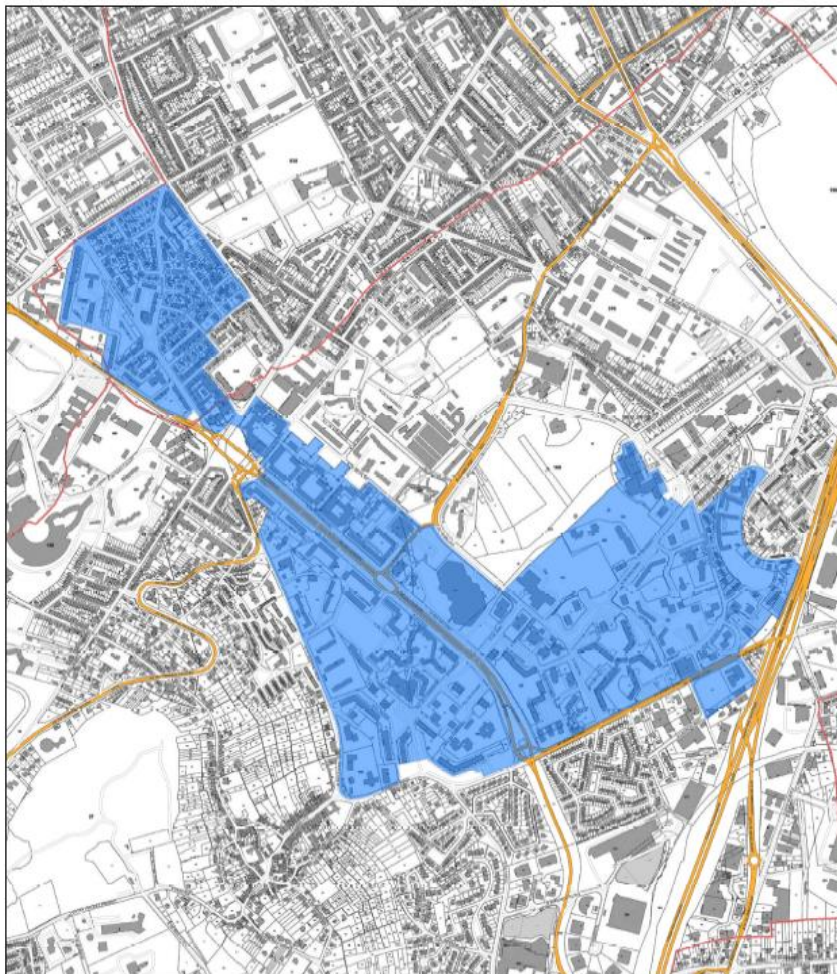
- ▶ Le contrat de ville est l'outil qui permet la mise en œuvre de cette politique au niveau de la Métropole du Grand Nancy.
- ▶ Succédant aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), les nouveaux contrats de ville s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale.
- ▶ L'État et les nombreux partenaires sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.
- ▶ Il est composé de 3 piliers:
 - La cohésion sociale
 - Le cadre de vie et le renouvellement urbain
 - Le développement de l'activité économique et de l'emploi



Département : Meurthe-et-Moselle
Commune(s) : Vandœuvre-le-Nancy, Nancy
Quartier : Haussenville - Les Nations

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie

Carte au 1/6 000 visée à l'article 1 du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014
rectifié par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015



Source : © IGN - Octobre 2014 - CGET

Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu
La limite communale est délimitée par un trait de couleur rouge

► Géographie

► Données globales QPV

► Vandœuvre-lès-Nancy

► QP054016 « Haussonville - Les Nations » (dernière mise à jour)

15 045 habitants dont 13 126 sur la partie Vandœuvre-lès-Nancy

► Évolution des revenus médians du QPV (dans son ensemble Nancy/Vandœuvre)

	2013	2014	2015
Revenus médians (déclarés) mensuels par UC	815,67 €	803,17 €	776,17 €
Revenus médians (disponibles) mensuels par UC	1 100,50 €	1 101,00 €	1 088,83 €

► Politique volontariste à Vandœuvre-lès-Nancy

► Les moyens mis en œuvre par la Municipalité

► Pilier « Cohésion sociale »

- Soutien aux associations, Éducation, Parentalité, Accès aux droits - Solidarités, Santé, Prévention sécurité, Sports, culture et loisirs.

► Pilier « Cadre De Vie et Renouvellement Urbain »

- GUP : Amélioration des conditions de vie, de la qualité et le cadre de vie des habitants, développer l'attractivité du quartier, favoriser la mixité sociale et fonctionnelle, améliorer la cadre de vie, soutien aux acteurs associatifs.

► Pilier « Développement Économique »

- Insertion professionnelle des jeunes, développement de l'insertion par l'activité économique, soutien aux acteurs associatifs, mobilisation et accompagnement à la création d'entreprise, accueil de nouvelles entreprises.

Le lien avec les partenaires du REP

Le dispositif de réussite éducative

▶ Le Programme de Réussite Éducative

- ▶ Est né de la loi de cohésion sociale BORLOO de janvier 2005.
- ▶ Créé en 2006 sur la commune de Vandœuvre-lès-Nancy.
- ▶ La nécessité d'apporter des réponses territoriales aux inégalités engendrées par le milieu socio-éducatif et familial.

► Les objectifs :

- Agir sur les difficultés sociales, familiales et/ou sanitaires qui fragilisent l'enfant pour créer les conditions nécessaires à l'acquisition des apprentissages.
- Promouvoir l'accompagnement individualisé des enfants âgés entre 2 et 16 ans en situation de fragilité éducative habitant le Quartier Prioritaire de la Ville.
- Permettre à l'enfant de redonner du sens à sa scolarité et de s'y sentir mieux.

▶ La méthode impulsée par le PRE :

- ▶ Travailler sur le sentiment de compétence, l'autonomie ou encore les compétences sociales et transversales.
- ▶ Accompagner l'enfant pour lui permettre de développer :
 - ▶ l'estime de soi,
 - ▶ la persévérance,
 - ▶ la confiance en sa capacité à progresser,
 - ▶ la perception de sa propre identité,
 - ▶ la capacité à se projeter dans l'avenir.

▶ Le DRE de Vandoeuvre :

- ▶ 1 équipe professionnelle composée de deux personnes, à temps plein :
 - ▶ **Une référente de Parcours** chargée d'accompagner et de suivre l'enfant et sa famille.
 - ▶ **Une coordonnatrice** qui gère la mise en œuvre du Programme de Réussite Éducative (actions menées, bilan, orientation à prendre).
- ▶ **10 vacataires** horaires pour les Clubs Lecture Écriture.
- ▶ 1 relaxologue, 1 professeur de théâtre, 1 professeur de FLE, 1 conteuse, 1 plasticienne/céramiste, 1 équipe de 5 professeurs-chercheurs du CNRS, 40 bénévoles œuvrent au service des enfants.

- ▶ **Les chiffres du DRE de Vandoeuvre :**
- ▶ **663** enfants accompagnés depuis la création du DRE en 2006.
- ▶ Un budget de **137 000 €** en 2019 : 92 000 € versés par l'État et 45 000 € par la Commune.
- ▶ Pour l'année scolaire 2019/2020, **140** enfants bénéficieront des actions menées par le service de « Réussite Éducative »

- ▶ **Les résultats obtenus pour 2018 :**
- ▶ **148 enfants suivis sur l'année.**
- ▶ **48 sorties :**
 - ▶ Pour 71% des dossiers, amélioration de la situation de l'enfant.
 - ▶ Pour 11 dossiers, il n'y a pas d'évolution.
 - ▶ Pour 3 enfants, il n'y a pas eu de collaboration possible avec la famille, l'accompagnement n'a pas pu se mettre en place.
- ▶ Actuellement, 92 enfants sont suivis par la référente de parcours.

► L'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien

- Un partenariat entre des professionnels représentant l'Éducation Nationale, les services sociaux (CCAS et CD 54) et de l'équipe du DRE.
- Permet de croiser les regards et les informations sur la situation de l'enfant.
- Définit et valide des objectifs pour aider l'enfant à progresser.
- Se réunit environ toutes les 8 semaines.
- En 2018 : il y a eu 41 entrées sur le dispositif et autant de sorties.

► Comment faire entrer un enfant dans le dispositif ?

- Le professeur ou le directeur/principal remplit une saisine avec les parents et à faire signer. Une synthèse faisant apparaître les difficultés rencontrées est demandée.
- Elle est transmise soit à la coordonnatrice du REP, soit à la coordonnatrice du DRE.
- L'enfant et la famille sont reçus par la référente de parcours.
- La situation est exposée en Équipe Pluridisciplinaire de Soutien: des objectifs sont définis.
- Le suivi débute avec la Référente de Parcours.
- Des évaluations sont réalisées et la sortie se fait généralement au bout de deux ans.

▶ A retenir concernant le DRE :

- ▶ Répond à des besoins éducatifs et sociaux pour les enfants les plus défavorisés domiciliés sur le QPV.
- ▶ Permet de développer des habilités et des compétences déterminantes dans la réussite scolaire mais aussi dans leur réussite de vie ou professionnelle.

La Maison Départementale des Solidarités de Vandoeuvre - Villers

Réunions REP Simone de Beauvoir 26 et 28 novembre 2019



La MDS Vandoeuvre-Villers

Missions

- Accueil du public dans des délais adaptés à l'urgence de la situation
- Orientation vers les services adéquats si nécessaire
- Promotion de la santé (consultations médicales de la PMI, bilans écoles maternelles)
- Prévention et protection de l'enfance
- Appui face à la précarité et aux difficultés liées au logement : recherche de solutions financières, accompagnement budgétaire, prévention des expulsions locatives, etc.
- Protection des adultes vulnérables
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA



La MDS Vandoeuvre-Villers

Fonctionnement

- La MDS : un lieu ouvert à tous, quelle que soit la situation de la personne ou de la famille
- Pluridisciplinarité : 8 métiers différents se côtoient au sein de la MDS
- Mode d'intervention : accueil individualisé ou collectif, développement de projets par services ou interservices, et/ou en partenariat

Le fil conducteur

La volonté de mieux travailler avec les parents, véritables partenaires, en les impliquant davantage, en les aidant à (re) prendre une place centrale dans la scolarité de leurs enfants.

Un travail engagé depuis 2013 entre les Travailleurs Sociaux de la MDS (Assistante Sociale, Travailleur Social de l'Aide Sociale à l'Enfance, Puéricultrices de PMI) et les professionnels de l'Education Nationale. Séances de travail, tables rondes, présentations des cadres d'intervention de chacun, réflexion autour d'une circulaire ministérielle « renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires ».

Le partenariat avec les écoles de Vandoeuvre : un axe fort parmi les priorités de travail dégagées sur le territoire de Vandoeuvre.

Les interventions de la PMI : repérées de longue date dans les écoles maternelles du Département

Les Bilans d'Ecoles Maternelles à destination des enfants de Moyenne Section

- Des séances de préparation à l'entrée à l'école maternelle courant Juin à destination des parents dont les enfants effectuent leur 1^{ère} rentrée en septembre (visite de la classe, présentation de la maitresse/du maitre, temps convivial avec les parents autour d'un café).
- Des interventions **le plus en amont possible, dans un but de prévention**

Un travail pluridisciplinaire (AS TS de l'ASE, Puéricultrices de PMI) en complémentarité avec les enseignants des écoles maternelles et élémentaires, animé par la volonté de prendre en compte l'enfant dans sa globalité: à l'école, dans sa famille, dans son environnement social, culturel.

Des modalités de travail qui évoluent au fil du temps, différentes en fonction des attentes des écoles

Des rencontres / Echanges/ Séances de travail dans le cadre des conseils de maitres

- Depuis 2 ans, de nombreuses écoles maternelles et élémentaires de Vandoeuvre accueillent les TS de la MDS
- La première année : présentation de power points sur le cadre d'intervention des TS de la MDS et leurs missions

La deuxième année : Des échanges, réflexions, autour de thématiques différentes, en fonction des attentes des enseignants :

Autour de l'Enfant :

- les besoins fondamentaux de l'enfant (le sommeil, la propreté/ scolarisation avant 3 ans, l'alimentation),
- la parentalité, le cadre éducatif, les limites,
- la communication avec les parents, la barrière de la langue,
- la couverture sociale des familles en lien avec des besoins de prises en charges médicales, rééducations diverses

Autour de notre collaboration :

- Comment améliorer la communication entre nos structures, quel TS joindre ?, quel est le moment le plus opportun ?
- Les compétences et limites de chacun
- Des demandes concernant les aides, accompagnements existants sur le plan éducatif (secteur associatif, mesures éducatives,) afin de mieux renseigner, orienter, aider les parents
- Concernant la Protection de l'Enfance, les Informations Préoccupantes (IP), les effets produits, les suites données

La participation des TS dans le cadre de cafés des parents

- **Des actions de Sensibilisations, Prévention, à l'intention et auprès des parents :**
 - Une réflexion autour de l'utilisation des écrans avec pour support l'exposition « La télé et les bébés » en école maternelle
 - Les besoins fondamentaux des enfants (la pyramide de Maslow)
 - La question des règles et limites sur le plan éducatif avec comme support l'exposition « Un oui- Un non pour grandir » dans la plupart des écoles de Vandoeuvre en 2015/2016. Travail réalisé conjointement avec les Enseignants, les TS du Département, la crèche familiale, le CMP et la CAF (au départ)
- **Le partenariat qui se développe permet aujourd'hui aux enseignants, comme aux TS de mobiliser conjointement les parents à des actions proposées par la MDS (Théâtre Forum « Etre Parents, c'est pas si facile »)**

LES PERSPECTIVES

- ▶ Le bilan fait à l'issue des différentes rencontres met en exergue, en fonction des écoles, des attentes, des demandes diverses.
- ▶ Certaines écoles expriment le souhait d'échanger autour de situations concrètes qui les préoccupent.
- ▶ Reste à définir ensemble : Sous quelles formes ? dans quels contextes ? Pour quelles finalités ?
- ▶ Ce travail devant s'engager dans le respect de la place et des limites de chacun. Les équipes changent et les préoccupations évoluent.

**Le Partenariat : un travail au long cours
qui s'entretient, nécessite le maintien
des liens, dans un intérêt commun
« gagnant/ gagnant »**

Merci pour votre attention.